

Edito: Quel urbanisme pour Illats?

Printemps-été
2023

DANS CE NUMERO :

P.1- Editorial

P.2,3,4 et 5 - En direct du conseil municipal du 3 avril

P.2- Un compte administratif au beau fixe !

P. 3- Les investissements 2023

P. 4- Augmentation des impôts - Subventions aux associations

P. 5 - Autres délibérations - Excédent de 410 823, 39€ du compte administratif de l'assainissement collectif !

P. 6 - En direct du conseil municipal du 30 mai - Pourquoi le prix de l'eau augmente?

P.7 et 8 - Cinquième rencontre entre la PAPREC, les riverains et les élus le 30 juin

P.8 - Vie locale

L'énorme dossier qui met en jeu l'avenir de notre village est l'OAP du lotissement du bourg. L'implantation d'au moins 90 logements (information donnée en conseil municipal) sur une surface d'un hectare va bouleverser durablement la vie d'Illats. D'autant plus que se rajoute au projet de lotissement officiel, un autre projet de lotissement voisin sur une surface plus petite (4 à 5000 m²). Cette situation soutenue par la majorité municipale ne peut que déboucher sur une dégradation irréversible de notre qualité de vie déjà bien altérée par le trafic automobile et poids-lourd sur la départementale 11.

Cette urbanisation à marche forcée n'a pas été pensée par la municipalité. Elle n'obéit qu'à des intérêts financiers. L'intermédiaire basé sur Paris qui monte le projet de lotissement, travaille pour des financeurs prêts à investir plusieurs millions d'euros dans des constructions de logements à Illats...Mais il n'y a jamais eu de réflexion de la majorité municipale depuis 2012, date où l'OAP a été intégrée dans le PLU communal, sur les conséquences d'un afflux de plusieurs centaines de personnes dans notre village. L'agrandissement de l'école n'a pas été pensé. Le retour de médecins à Illats non plus. La création de commerces de proximité prévue dans le projet initial a disparu pour que les promoteurs puissent caser encore plus de logements... Le plan de circulation envisagé en 2012 n'est plus le même aujourd'hui. Les entrées et sorties de véhicules du lotissement se concentreront désormais sur le quartier Saint Roch.

Rien n'obligeait la majorité municipale à réveiller l'OAP. Par contre, comme le projet initial a été transformé, il faudra qu'une enquête publique soit lancée pour valider les transformations opérées. Cela va bien au-delà d'une simple réunion publique d'information !

Par ailleurs, de nombreuses questions sur le nouvel adressage nous sont parvenues. Nous les avons fait remonter à la mairie. Afin d'y voir plus clair, il serait bien qu'une carte reprenant tous les changements soit donnée aux Illadais.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Gilles Baillet

L'assemblée générale d'Information des Citoyens Illadais aura lieu le vendredi 29 septembre à 20 h, très certainement à la salle des fêtes.

Une réunion publique sera organisée sur le thème suivant:

Comment répondre aux enjeux de l'urbanisme dans les communes périurbaines comme Illats (implantation des lotissements, circulation routière, accès aux commerces et aux services publics, impact sur les espaces naturels etc.) ?

Présence d'un intervenant

Les débats seront clôturés par un apéritif et un repas tiré du sac.





En direct du conseil municipal du 3 avril

Un compte administratif *2022 au beau fixe !

L'excédent du compte de fonctionnement cumulé sur deux ans atteint les 520 387, 21 € ! L'excédent de fonctionnement 2022 est de 266 954 €. Celui de 2021 était de 253 432 €. On est très loin de la catastrophe annoncée. **Les impôts et les taxes ont rapporté 122 338, 94 € de plus que prévu.** Pourquoi ? Mme la secrétaire de mairie nous explique que « la contribution de l'Etat a été plus importante que prévu avec 103 264 € et qu'il y a eu une réévaluation des bases fiscales plus importante à cause de l'inflation. »

A l'exception de la ligne eau et assainissement qui diminue de 494, 77 € passant de 8 416, 84 € en 2021 à 7 922, 07 €, toutes les autres dépenses principales augmentent sous l'effet de l'inflation.

	2021	2022	Augmentation
Energie et électricité	63 492,13 €	69 254,15 €	5 762,02 €
Combustibles	17 766,00 €	23 971,20 €	6 205,20 €
Carburants	4 247,91 €	6 885,06 €	2 637,15 €
Alimentation	29 280,00 €	37 060,18 €	7 780,18 €

La ligne alimentation (+ 7 780, 18 €) représente la plus forte augmentation. La majorité municipale a budgétisé 42 000 € en 2023. Celle-ci a souligné, lors des vœux, que « malgré l'inflation, elle maintient les prix des tickets de cantine au même niveau. » Ce satisfécit mérite d'être regardé de plus près... Pendant des années, la majorité municipale augmentait continuellement les prix des tickets de cantine arguant du fait qu'il y avait « un déficit qu'il fallait combler ». Nous nous opposons à cette décision injuste car le compte de fonctionnement affichait un excédent insolent. Alors on avait droit à une litanie de chiffres prouvant « la gravité du déficit »... Suivant cette logique, avec le retour de l'inflation, les comptes de la cantine devraient être dans le rouge inquiétant. Or, il n'en est rien puisque les prix des repas ne sont pas augmentés en 2023. Nous avons donc raison de dénoncer ces augmentations pendant des années !

Les comptes communaux sont largement excédentaires de 328 241, 60€ ! L'excédent de fonctionnement est atténué par le déficit d'investissement de 91 145, 61€ et les 101 000€ de restes à réaliser (les travaux prévus qui n'ont pas été faits). Ces deux sommes sont des résultats d'écriture comptable. Le déficit d'investissement est dû à l'absence de virement de la section de fonctionnement en 2021. Les 101 000€ de travaux prévus sont en attente.

* Le compte administratif indique les dépenses et les recettes réelles contrairement au budget qui prévoit les dépenses de l'année suivante.





En direct du conseil municipal du 3 avril [...]

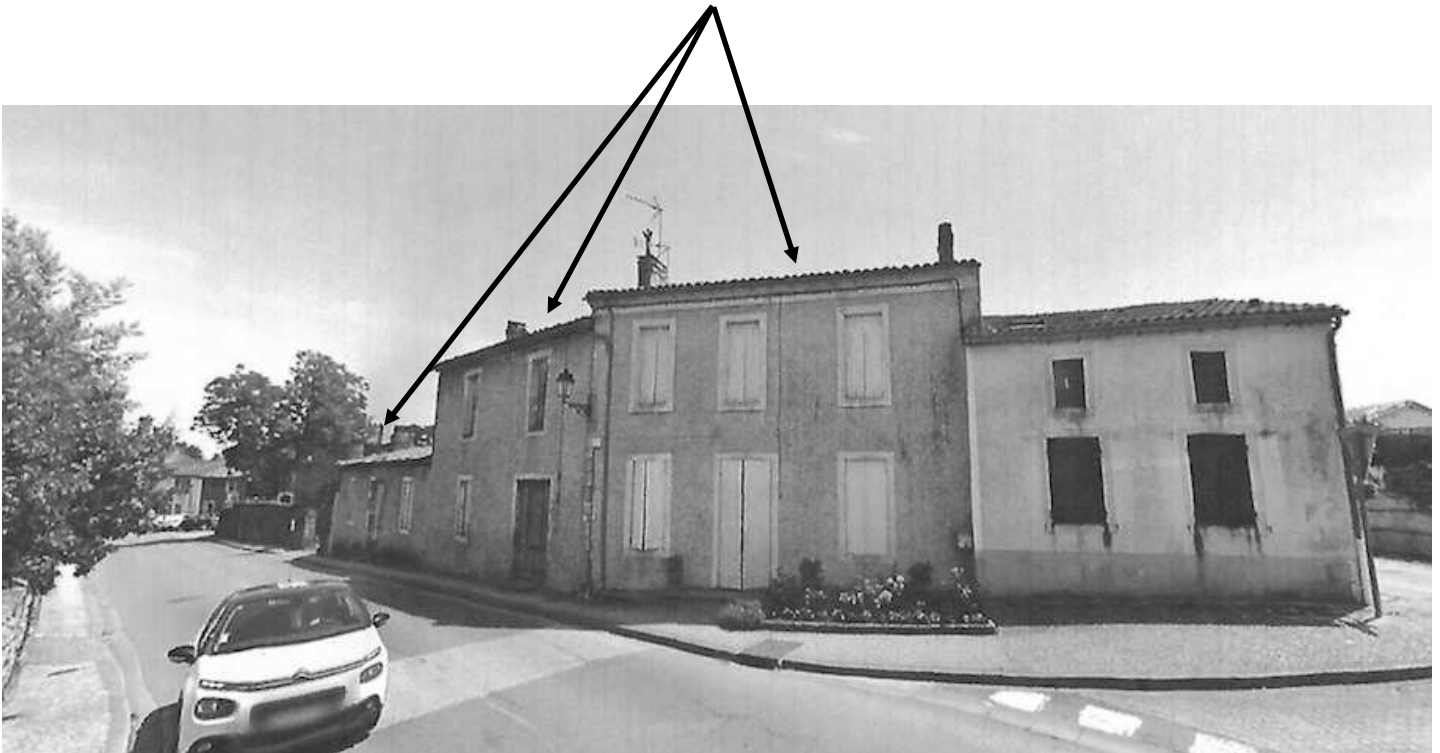
Les investissements

Deux investissements nous ont interrogés: les 39 700€ d'investissements pour interrompre l'éclairage public la nuit et les 90 000€ pour l'acquisition d'un immeuble.

1- La majorité municipale nous a dit qu'elle « réfléchissait à une solution plus économique » pour éteindre la lumière. **Les économies d'énergie réalisées justifieraient pourtant un tel investissement dès maintenant (note de la rédaction).**

2-L'acquisition d'immeuble concerne trois logements: les anciens logements en face de la salle des fêtes. (Voir photographie ci-dessous) Elle envisage de les détruire pour faire un parking... L'aménagement de la place de l'église a en effet supprimé un grand nombre de places de parking...Plutôt que de détruire, pourquoi la majorité municipale ne réviserait-elle pas l'aménagement inadapté de la place de l'église? Pourquoi ne proposerait-elle pas une réunion avec tous les Illadais pour leur demander comment ils envisagent le réaménagement du bourg? Ce que nous demandons depuis de très nombreuses années...

Les trois logements que la commune envisage de détruire





En direct du conseil municipal du 3 avril [...]

Pourquoi les impôts locaux augmentent ?

Comme d'habitude la majorité municipale maintient les taux d'imposition... mais les bases fiscales sur lesquelles s'appliquent ces taux augmentent de 7,1 % en suivant l'inflation... En 2022, les recettes fiscales étaient de 493 157 €. Cette année, elles seront de 548 327 €. Nous avons proposé – comme l'année dernière – de lisser les taux d'imposition, c'est-à-dire de les baisser afin d'atteindre les mêmes recettes fiscales qu'en 2022. Celles-ci avaient d'ailleurs été amplement suffisantes pour supporter les dépenses communales. En faisant cela, la municipalité aurait effacé l'augmentation des impôts et elle aurait grandement aidé les bourses des Illadais bien entamées par l'inflation. Elle a de nouveau refusé de nous suivre : Mme la secrétaire de mairie nous a expliqué que « ça ne se faisait pas ailleurs »... Un conseiller de la majorité pense que les impôts locaux sont payés par les ménages qui en ont les moyens, les autres en sont exemptés... Il oublie simplement que parmi les contribuables à la fiscalité locale, beaucoup de ménages souffrent de l'inflation.

Depuis 2022, la commune bénéficie des recettes de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Son taux de 10,25 % s'applique à une base de 98 725 € calculée à partir de la valeur locative des 24 maisons secondaires recensées sur la commune.

Nous allons payer de nouvelles taxes. La taxe mobilité finançant le plan mobilité sera prélevée par Convergence Garonne sur les entreprises de plus de 11 salariés. **Illats entre dans le périmètre des cents communes concernées par l'impôt LGV** rendu obligatoire par l'Etat pour financer cet aménagement inutile que nous dénonçons dans *ICI* depuis 2006...

Les subventions aux associations

La majorité municipale affirme « avoir donné cette année plus que l'année dernière aux associations avec comme priorité les associations illadaïses. » Le décompte fait en effet apparaître un total des subventions 2023 de 19 100€ contre 18 410 € en 2022. Le Groupement de défense sanitaire des abeilles en Gironde qui avait obtenu la très flatteuse subvention de 400 € en 2022, voit sa subvention réduite de moitié. Le collège Georges Brassens de Podensac percevra 30 € en moins et son association sportive 50 € en moins. La majorité municipale a voulu par ces réductions, dénoncer le doublement – décidé par le Conseil Départemental - des tarifs horaires de location de la salle de sports du collège qui affectent lourdement Les Bleuets d'Illats, principaux locataires de l'infrastructure. Nous émettons une remarque : le collège de Podensac n'est en rien responsable des tarifs pratiqués par le Conseil Départemental. Les Nuits Atypiques basées à Saint Macaire qui ont programmé une manifestation dans le cadre du château Jouvente le 17 juin, perçoivent une subvention de 300 €.

Pour le reste, presque toutes les autres associations voient leurs subventions augmenter de 30 à 200€.

Les Bleuets d'Illats et Union vallée de Garonne Illats football : 4 200 € (+ 200 €) ; 2 4 6 Roues : 2 800 € (+100 €) ; Tennis club illadais : 1 900 € (+100 €) ; Coopérative de l'école d'Illats : 1 700 € (+100 €) ; Le Fusil illadais : 850 € (+50 €) ; Le Cycloclub illadais : 700 € (+100 €) ; Association les Pt'its illadais : 600 € (+50 €) ; Club du 3^{ème} âge : 550 € (+50 €)





En direct du conseil municipal du 3 avril [...]

Les autres délibérations

1-Le budget de la résidence Guix de Pinos

L'exercice 2022 a dégagé deux excédents : 92 215, 31 € pour le fonctionnement et 14 578, 07 € pour l'investissement.

Le budget 2023 affiche un équilibre pour la section de fonctionnement autour de 139 313 € et pour la section d'investissement autour de 53 350 €.

2-Mise en place du RIFSEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi que les agents contractuels de droit public. La délibération votée précise les modalités d'attribution des indemnités liées à ce nouveau régime.

3-Retrait de la délibération votée lors du conseil municipal de janvier visant à l'instauration du droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones constructibles du PLU d'Illats. La communauté de communes est désormais la seule compétente en matière d'évolution des documents d'urbanisme locaux.

4-La loi du 11 février 2005 fait obligation à la commune d'élaborer un plan de mise en accessibilité de son patrimoine pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite. La commune établit le calendrier prévisionnel suivant : 2023 : 30 000 € HT ; 2024 : 30 000 € HT ; 2025 : 30 000 € HT. *(L'accessibilité du cimetière est-elle à l'étude?)*

5-Délibération renouvelant pour trois ans la convention avec la Société protectrice des animaux.

Question diverse

Avenant lot 1 Menuiserie Alu PVC Marché économies d'énergies des bâtiments communaux : trois devis sont étudiés. Ils portent sur un montant global de 4 941, 21 € HT soit 5 977, 45 € TTC.

Vote du compte administratif 2022 et du budget 2023 de l'assainissement collectif : l'excédent cumulé atteint les 410 823, 39 € !

Comme nous l'annoncions en 2022, l'excédent cumulé du budget de l'assainissement collectif pouvait dépasser les 400 000€. Notre prévision s'est réalisée. Nous demandions l'an dernier déjà que la baisse de 10% de la part communale soit reconduite. La majorité municipale s'y était opposée. **Cette année, devant les résultats comptables qui affichent un excédent record de 410 823, 39 €, elle nous a annoncé une baisse de 5% de la part communale qui sera de 10% l'an prochain « s'il n'y a pas de canalisation à changer ».** Toutefois, il va falloir observer maintenant comment va réagir la SAUR qui pourrait bien profiter de cet appel d'air pour augmenter fortement sa part !

Des travaux ont été budgétisés :

Canalisation et aménagement de Condriane : 30 000 €

Aménagement de la station d'épuration d'Illats : 50 000 €.

L'opposition vote pour les baisses annoncées mais s'abstient sur le compte administratif et le budget de l'assainissement collectif.



En direct du conseil municipal du 30 mai

1-Adhésion de la Communauté de Communes au SISS de Langon

Le SISS – syndicat du transport scolaire – va évoluer en autorité gérant les mobilités en Sud Gironde. Ses compétences vont dépasser largement le transport scolaire. Il sera dirigé par des représentants élus issus des trois communautés de communes : Convergence Garonne, Sud-Gironde et Réolais.

2-Dissolution du syndicat intercommunal du collège de Podensac

Il n'y aura aucun changement dans les circuits de transport scolaire existants. Depuis un an le syndicat du collège ne fonctionne plus. La région a pris en charge les transports. La CDC veut reprendre les transports par l'intermédiaire du SISS.

3-FDAEC (Fonds de développement et d'aide des communes) : demande au Département d'une enveloppe de 13 264 €

Le conseil municipal choisit d'affecter cette somme à la nouvelle salle des mariages (15 000 € HT) qui se situera dans l'ancienne permanence parlementaire.

4-Virements de crédits des travaux de voirie : réfection olive à l'entrée du bourg côté Saint Roch et des caniveaux de Barrouil pour un montant de 16 000 €.

Questions diverses de l'opposition

1-Nouvel adressage: Pourquoi le changement de nom des rues ne s'est pas fait avant le changement de numérotation ?

Il faut plus de temps pour mettre en place les nouvelles appellations que les nouveaux numéros. Les anciens numéros vont être conservés pendant six mois. Les facteurs auront les deux numérotations pour distribuer leur courrier. Les cartes sont à jour. Le GPS fonctionne. Les fichiers des impôts ne sont pas encore à jour. Il faudra attendre la prochaine déclaration.

2-Le mobilier de la salle des fêtes va-t-il être changé ?

La majorité municipale croit en avoir parlé dans une séance du conseil municipal. Les tables ont été changées. 22 tables neuves ont été achetées pour un montant de 2 742, 70 €, précision que nous obtiendrons par la suite. Les tables restantes ont été réparties entre les associations. Mme le maire évoque un « rafraîchissement » de la salle des fêtes quand les toilettes seront remises aux normes pour l'accès handicapés. Elle parle de réparer la toiture abîmée.

3-Est-ce que le projet d'aires de jeux pour les enfants sera présenté en conseil municipal ?

Mme le maire nous présente des devis de jeux pour un montant de 27 000 € mais nous précise après la séance que « rien n'est arrêté ».



Pourquoi le prix de l'eau augmente?

Alors que la facturation de l'eau courante et de l'assainissement collectif est unifiée, on ne peut pas en dire autant de la présentation des évolutions des prix. Il y a en effet un an d'écart entre l'eau courante dont on connaît les prix de janvier 2023, présentés depuis longtemps par le syndicat des eaux de Budos et les prix de l'assainissement collectif que nous donnera cet automne, l'« expert municipal » du cabinet ICARE. Il faut donc se contenter des prix du 1^{er} janvier 2022 que l'on comparera avec ceux de juillet 2021, date de la diminution de 10% de la part communale de l'assainissement collectif votée en conseil municipal. Que constatons-nous? Le prix global de l'eau pour une consommation de 120 m³ a augmenté: il est passé de 5, 87€ le m³ en juillet 2021 à 5, 96 € en janvier 2022. Ce qui correspond à 10 € de plus à payer pour une facture de 120 m³. Comment expliquer cela? Si les collectivités locales maintiennent leurs prix, SUEZ (+ 4, 49 €) et la SAUR (+5, 24 €) augmentent les leurs. Le 1^{er} janvier 2023, SUEZ a de nouveau augmenté ses prix: + 5, 38 €. La mairie a annoncé qu'elle réduira sa part. La SAUR augmentera très certainement la sienne. Tant que nous conserverons cette gestion, nous serons toujours à la merci des entreprises privées.



.Cinquième réunion entre la PAPREC , les riverains et les élus le 30 juin .

Limiter les nuisances nécessite un engagement dans le temps

Des travaux concernant les routes d'accès à la ZAC Cérons - Illats

La route devant Arcelor est la propriété de la communauté de communes (CDC). Les travaux devraient commencer en septembre 2023. Est prévue la réfection de la voirie, des accotements, des parkings et de la gestion des eaux pluviales.

La route traversant la zone : la CDC avait évoqué l'idée de la condamner ou de la rétrocéder à la PAPREC. Ce n'est pas possible car elle n'est pas utilisée actuellement par INTERMAT mais pourrait l'être si l'entreprise le voulait . La zone de stationnement pour les camions à côté de la balance sera améliorée. L'accès à la bascule sera élargi avec la stabilisation des côtés.

La route communale passant devant la PAPREC : le regard qui s'affaissait a été réparé. Mais une habitante a fait remarquer que le puisard avait débordé cet hiver.

Un nouveau parking pour les salariés de la PAPREC

La dirigeante de l'entreprise annonce que la PAPREC a acheté une bande de terrain derrière un bâtiment administratif qui permettra d'agrandir le parking. Des travaux seront entamés en octobre-novembre 2023. Cet agrandissement devrait mettre fin au stationnement des agents de la PAPREC devant les entreprises voisines : INTERMAT, Pendanx ou la salle de danse. Le parking côté haie sera maintenu.

La signalisation du parcours des camions

Les camions venant à la PAPREC tournent devant Arcelor puis empruntent la route transversale et déchargent pour terminer à la bascule. Certains poids lourds tournaient trop tôt et se retrouvaient devant PAPREC. Les erreurs de circuit sont devenues rares.

Les détonations provoquées par l'écrasement des bouteilles sont moindres selon PAPREC

La directrice de l'entreprise et la vice-présidente chargée des déchets affirment qu'il y a eu beaucoup de communication auprès des collectivités et des administrés. Certains écrasent la bouteille et les rebouchent après. D'autres jettent la bouteille et récupèrent le bouchon. A Illats, il y a des récupérateurs de bouchons à l'école et à la salle de sports. Ils sont ensuite amenés bénévolement au centre de collecte du Passage d'Agen. (Note de la rédaction : la CDC pourrait-elle ouvrir un nouveau point de collecte à la déchetterie de Virelade ?)



Route transversale traversant la zone. Au fond, PAPREC.

L'avancement du projet de fermeture des halls

Ce projet est au point mort. Son coût est trop exorbitant. Pour éviter d'être débordée comme il y a un an et demi par l'afflux de déchets provenant du Bassin d'Arcachon à cause du tourisme, PAPREC a anticipé en conservant une alvéole et demi de vide, ce qui permet de limiter la mise en vol et les risques d'incendie. En outre, l'entreprise peut compter sur le site Valhorizon de Damazan (47) à 35 mn d'autoroute, pour stocker les déchets en cas de grosse panne. A côté de cela, a été mise en place une organisation du nettoyage des routes et des abords de l'autoroute, une fois tous les deux mois.

L'éclairage

Des câbles ont été ajoutés à la minuterie de l'horloge.



Cinquième réunion entre la PAPREC, les riverains et les élus le 30 juin [...]

Les nouveautés dans la gestion des déchets

Mme la vice-présidente de la CDC nous informe qu'à partir du 1^{er} janvier 2024, une nouvelle réglementation va imposer de mettre les déchets dans des composteurs et ne plus mettre les déchets alimentaires dans la poubelle rouge. Pour les appartements, et les collectivités il pourrait y avoir des composteurs partagés. Une réflexion est menée par le gouvernement autour de la transition des consignes de tri des biodéchets.

Pour ceux qui n'ont pas de jardin, des solutions sont à trouver surtout pour les collectivités (Cadillac, Rions, les centres bourg). Pour ceux qui sont en appartement, les lombrics composteurs fonctionnent bien.

Des composteurs sont d'ores et déjà en vente à la CDC au tarif de 15 €. On ne sait pas encore ce qui sera déployé pour assurer l'extension des consignes de tri.

L'avancement du projet de la création d'une nouvelle ZAC côté Cérons

Dans le PLU de Cérons, une zone avait été délimitée de 9 ha . Aujourd'hui la CDC est dans la phase d'acquisition des terrains (60% de terrains sont acquis). Les études d'impact sont lancées. L'Étude environnementale se fait sur un an pour examiner l'impact sur les 4 saisons, la nature, la biodiversité. Dans le cadre du PLUI, la CDC regarde la possibilité d'une extension de 11 ha sur la partie vignoble : c'est une autre étape. Elle n'est qu'au début des négociations. La CDC souhaite la venue de PME de 30 à 50 salariés avec un savoir faire. Elle pense profiter de la proximité de l'autoroute et de la gare de Cérons qui serait reliée à la future zone par une navette permettant le transport des salariés.

Si vous souhaitez recevoir le compte rendu complet de la réunion, contactez par mail Mme Bouhourd Antoinette: antoinettebouhourd@orange.fr ou téléphonez au 06 43 79 78 02.



Vie locale

23 juin : Retour des spectacles à la kermesse de l'école

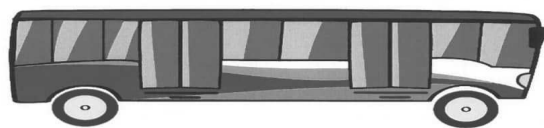
Le COVID avait interrompu les spectacles de fin d'année. La kermesse de l'école de cette année a été marquée par leur retour. Les danses se sont déroulées sur plusieurs scènes à différents horaires: salle des sports, cour et hall de l'école. Initiative heureuse pour éviter que les familles ne souffrent pendant deux heures de la forte chaleur dans la salle . Comme l'an dernier, l'association des parents d'élèves avait loué des jeux gonflables pour les enfants. Les visiteurs ont pu observer les réalisations annuelles des différentes classes exposées dans la cour.

24 et 25 juin : L'USI Football fusionnée avec le club de Rions fête ses 40 ans au stade municipal

1er juillet: les Bleuets d'Illats fêtaient leurs 70 ans au rythme de la musique et des compétitions diverses

6 juillet remise des prix d'entrée en 6ème: toute l'équipe d'ICI félicite les enfants admis au collège et leur souhaite plein de réussite dans leur scolarité.

SUD-GIRONDE MOBILITÉS



Lignes ESTIVALES / HOSTENS (Lac) à partir du 12 juillet Circuit n°1

LES SAMEDIS

COMMUNES	ARRETS	ALLER	RETOUR
St Macaire	Gare S.N.C.F	9h30	17h45
Cadillac	Parking Jean Joseph LATASTE	9h50	17h25
Podensac	Collège Georges Brassens	10h	17h15
Illats	Mairie	10h10	17h05
Landiras	Bourg	10h20	16h55
Guillos	Salle des Fêtes	10h30	16h45
Hostens	Lac Domaine Départemental	10h45	16h30

Navettes Gratuites

Retrouvez les différentes lignes estivales sur notre site siss-langon.fr
Pour plus de Renseignements : Tel : 05.56.62.36.03



Participer, soutenir notre action ? Adhérez à l'association "I.C.I." [cotisation : 20 €/an]
✉ contact@citoyens-illats.info ☎ 09 75 64 00 40 🌐 www.citoyens-illats.info